

Décision

Générale

colonial

Décision n° 52-432-1932 Gratifications.

n° 52-432-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 novembre 1932

Numéro JO

n° 432 du 30/11/1932

Date du numéro

30 novembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

il est alloué, à l'occasion de la fête de la Victoire, les gratifications suivantes : 1° Aux plantons, gardien-consigne du gouvernement : 36 francs ; 2° Aux gardes indigènes : 540 francs; 3° Aux askaris de la police : 252 francs; 4° Aux anciens combattants civils : 324 francs. Ces sommes d'argent, qui sont destinées à l'achat de moutons, seront payées sur la Caisse des menues dépenses, dans la forme habituelle.